

Avis de l'État

Réception de l'avis de l'Etat – 24/01/2024

L'État, par l'intermédiaire de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT), a émis un avis favorable au projet de Plan air renforcé de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine et qualifié le rapport de qualité encourageante. La majorité des aspects du plan air sont positifs et méritent de perdurer pour les futurs plans air. L'Agglomération a fourni et analysé la plupart des attendus : présentations des émissions sectorielles, définition du fil de l'eau, étude d'opportunité ZFE-m et ERP sensibles. Quelques insuffisances ou améliorations ont été relevées et sont recensées ci-dessous :

Observations de la DRIEAT	Réponses de la CAMVS	Prise en compte dans la version définitive
Veiller à transmettre des données lisibles	L'Agglomération prend note de cette observation, qui semble venir d'un problème lors de l'envoi du plan air et ses annexes.	Les cartes et schémas les moins visibles ont été rectifiés et agrandis.
Récolter et présenter les données d'émissions pour tous les polluants du PREPA: NO _x , PM _{2.5} , NH ₃ , COVNM et SO ₂	Les émissions concernant les polluants NH ₃ , SO ₂ , COVNM, n'ont en effet pas été présentées, puisque aucune problématique n'avait été identifiée sur ces polluants. Airparif a par ailleurs précisé que les émissions de SO ₂ sont globalement très faibles en Ile de France, du fait de la réduction du nombre de sites industriels dans la région, de la forte baisse de l'usage de certains combustibles comme le charbon et de la diminution importante du taux de soufre dans tous les combustibles fossiles.	Les émissions des polluants ainsi que la répartition par secteur ont été ajoutées au rapport.
Réaliser des projections d'émissions pour tous les polluants à 2030	L'Agglomération prend note de cette attente qui n'était pas exprimée au moment de la réalisation du plan air renforcé. L'échéance 2025 étant très courte, la projection à 2030 apparaît cohérente. Dans le cadre du partenariat avec Airparif, une modélisation à cette échéance a pu être effectuée sur la base d'un scénario tendanciel et d'une poursuite des actions planifiées sur 2025, avec des objectifs revus dans la mesure du possible. Pour autant, l'Agglomération souligne la révision de son PCAET via l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale Air-Energie-Climat (SCoT AEC) qui permettra de requestionner les actions à horizon 2030 et de revoir les objectifs à plus long terme jusqu'en 2050.	Le rapport a intégré une partie complémentaire, reprenant une modélisation à horizon 2030.
Envisager des actions sur les chantiers qui demeurent une source de particules fines	L'Agglomération note cette typologie d'actions pertinentes qui sera examinée lors de l'élaboration du plan d'actions du SCoT AEC.	

Intégrer des objectifs biennaux et des actions cohérentes afin d'abaisser les NOx d'ici à 2025	L'Agglomération prend acte de ce besoin et a établi, en cohérence avec les attentes exprimées de projection à 2030, des objectifs jusqu'à 2030.	Les objectifs annuels jusqu'à 2030 ont été ajoutés dans le plan air.
Prévoir des outils de suivi et une comitologie	Un mode de gouvernance n'a effectivement pas été formalisé dans le plan air renforcé. Pour autant, ce document étant partie intégrante du PCAET actuellement en révision via le SCoT AEC, la gouvernance établie sur ce projet sera celle applicable au plan air renforcé.	
Afficher une conclusion plus claire sur l'étude ZFE	L'Agglomération a repris ses objectifs fixés dans le cadre de son projet de territoire approuvé en 2022, portant sur la réflexion d'instaurer une ZFE-m. A ce jour, ce point n'a pas été statué et ce sujet sera rediscuté d'ici l'échéance 2030, notamment dans le cadre du SCoT AEC en cours d'élaboration, en lien avec les évolutions réglementaires en cours.	

Consultation Publique

Lors de la consultation publique qui s'est déroulée sur un mois du 27 janvier au 27 février 2025, une remarque a été déposée.

Date	Commune	Observations	Réponse de l'Agglomération
02/02/2025	77190	Réduire le nombre de litre de pétrole brûlé sans développer massivement les transports en commun, c'est pas possible (niveau enfant de CE1). Vu que les pouvoirs publics mettent 20 ans à créer un TZEN 2 on piétine. Que j'ai honte. Création d'une nouvelle gare à dammarie pour le quartier saint louis (afin d'augmenter le nombre de passagers sur la ligne Melun - Corbeil) Prolongement du Tzen 2 jusqu'à la cartonnerie ? Vraies pistes cyclables en ville ? Au boulot.	Les actions prises en compte pour évaluer le plan air (encourager les transports en commun et encourager la pratique du vélo), s'appuient sur une hausse de fréquentation et d'utilisation de ces modes de transport. Le développement du réseau du Grand Melun est une préoccupation majeure de l'Agglomération, en lien avec Ile-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports au niveau régional. Au-delà de l'adaptation régulière classique de la desserte par bus, cela passe également par le renouvellement progressif du matériel roulant, en conversion du diesel vers le bioGNV : désormais 78% du parc fonctionne avec cette motorisation. Par ailleurs, le secteur Plaine du Lys / Cartonnerie est aujourd'hui desservi par la ligne urbaine structurante 3601, qui offre un passage toutes les 10mn en heures de pointe et toutes les 15mn en heures creuses. En complément, une étude vient d'être lancée pour améliorer les temps de parcours de cette ligne, via des systèmes de priorité aux carrefours sur la RD372. Également, dans le cadre du plan-guide d'aménagement du Quartier Saint-Louis, la possibilité de créer une gare a été prise en compte. L'opportunité et la faisabilité seront analysées lors des prochaines phases d'études sur ce secteur. Pour les pistes cyclables, l'Agglomération s'appuie sur le déploiement du schéma des liaisons douces, qui a identifié des itinéraires et/ou des pistes créant les liens entre les différentes communes du territoire. Ce travail qui vient compléter celui effectué par les communes sur les pistes d'intérêt communal. Sur Dammarie-les-Lys, de nombreux aménagements cyclables ont été réalisés ou sont en cours, notamment : • Le secteur de l'avenue du Marcellin Berthelot, réalisé en 2021 • Le tronçon entre le Rond-point au niveau de Chamlys et la RD372 en direction du Centre Commercial de Villiers-en-Bière est en cours d'étude pour une programmation des travaux en 2027/2028 • Le tronçon entre Vosves et Chamlys est en cours d'étude pour une programmation des travaux en 2027/2028